

MANDAT

conformément à l'art. 23 de la loi modifiée du 19 juillet 2004
et modifié par l'art. 19 de la loi du 03 mars 2017 dite « Omnibus »
concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Dans le cadre du développement de la zone PAP nouveau quartier « OB01 – Op dem Schommeschues (PAP NQ/HAB-1) »,

Les soussignées :

la société anonyme **FIAR s.a.**,
établie et ayant son siège à L-7535 Mersch, 14 rue de la Gare,
ici représentée par Monsieur **Nico Arend**, administrateur-délégué,

En tant que propriétaire de la parcelle cadastrale 1821/6749, section C d'Oberanven, et maître d'ouvrage du projet d'aménagement particulier précédemment cité ;

ci-après dénommée « **le mandant** » ;

Donne par la présente mandat à :

la société **M&F PROMOTIONS s.à r.l.**,
établie et ayant son siège à L-8140 Bridel, 88C, Route du Luxembourg,
ici représentée par Monsieur **Max Maret**,

ci-après dénommée « **le mandataire** »,

pour engager les fonds précités dans la mise en procédure d'approbation le projet d'aménagement particulier. A ces fins, le mandataire reçoit le droit de signature au nom du mandant pour l'introduction auprès de l'Administration Communale de Niederanven le dossier PAP dressé par le bureau WW+ s.à r.l.

La validité de la présente prend fin le 30 juin 2022, sauf reconduction signifiée par écrit.

Donné à Mersch en deux exemplaires, le

08/02/ 2022.

Le mandant



Le mandataire

